



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 18/04/2023

Influenza aviaire : levée de la zone de contrôle temporaire couvrant l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle et maintien des mesures liées au niveau de risque « élevé » vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène

Les signalements des cas de mortalité d'oiseaux sauvages en très nette baisse depuis plusieurs semaines, et les résultats favorables des analyses de laboratoire depuis le 15 mars 2023, indiquent une stabilisation de la situation vis-à-vis de l'influenza aviaire dans le département de Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans les départements limitrophes.

Compte tenu de cette évolution favorable de la situation, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé, en coordination avec les préfets des départements limitrophes, de lever la zone contrôle de temporaire couvrant l'ensemble des communes du département.

Néanmoins, il est rappelé que le risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire est toujours au niveau « élevé », et ce depuis le 8 novembre 2022 sur tout le territoire métropolitain.

Cette situation nécessite l'application de mesures renforcées de prévention, dont la mise à l'abri des volailles, pour les élevages avicoles et les basse-cours, ainsi que l'interdiction des rassemblements d'oiseaux dans toutes les communes du département.

Plus d'informations sur les mesures de biosécurité sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Toute mortalité d'oiseaux sauvages en Meurthe-et-Moselle, sans cause évidente, doit être signalée à l'antenne départementale de l'office français de la biodiversité (OFB) au 06 99 21 94 43 ou par courriel au sd54@ofb.gouv.fr.

RAPPEL : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



@prefet54